

**VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
DANS LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

L'EMPLOYEUR DOIT...

- ▶ Évaluer les risques chimiques liés à ses activités et déterminer les mesures de prévention appropriées (article R.4412-5 à R.4412-10 du code du travail).
- ▶ Mettre les Fiches de Données de Sécurité (FDS) à disposition des salariés et des membres du CSE/CSSCT (article R.4412-38 du Code du Travail).
- ▶ Transmettre les FDS au médecin du travail.
- ▶ Veiller à l'actualisation des FDS et demander sa mise à jour au fournisseur à minima tous les 4 ans.
- ▶ Archiver les anciennes FDS.

POUR EN SAVOIR PLUS :
Consultez les documents de l'INRS (www.inrs.fr) : ED954, TS723 page 40.
Consultez le site de votre Service de Prévention et de Santé au Travail : www.prestal.org


CENTRE DE CAHORS
107, Quai Cavaignac
CS 60261
46005 Cahors Cedex 9

05 65 23 08 60


CENTRE DE RODEZ
13, Avenue de l'Entreprise
Parc des Moutiers
12000 Rodez

05 65 42 63 24

prestal.org

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL LOT ET AVEYRON



**FICHE DE DONNÉES
DE SÉCURITÉ**

**VOUS UTILISEZ DES PRODUITS
CHIMIQUES DANS VOTRE ENTREPRISE,
VOUS ÊTES CONCERNÉ !**



QU'EST-CE QU'UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) ?

C'est un document qui fournit, pour un produit chimique donné, un nombre important d'informations pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Les informations que fournit la FDS sont classées en 16 rubriques regroupées par thème :

- Identification du produit et composition (1 et 3)
- Identification des dangers (2 et 11)
- Mesures en cas d'urgence (4,5 et 6)
- **Protection des salariés (7 et 8)**

Par exemple, vous trouverez des informations sur les substances dangereuses et le classement du produit, les Equipements de Protection Individuelles (EPI) et les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) des substances (8).

COMMENT SE PROCURER UNE FDS ?

La FDS est à **demandeur au fournisseur** du produit qui a l'obligation de la transmettre **gratuitement en français** en format papier ou électronique (article 31 du règlement REACH). Bien souvent, il est possible de se la procurer sur le **site web du fournisseur**.



*Ne pas confondre
fiche de données de sécurité (FDS)
et fiche technique (FT).
La fiche technique indique
essentiellement comment utiliser le produit.*

COMMENT ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE ?

Pour mieux prévenir les risques liés à l'exposition aux produits, les entreprises doivent transmettre les FDS au médecin du travail.

Le SPST (*service de prévention et santé au travail*) peut accompagner l'entreprise pour évaluer les risques chimiques, assurer une surveillance médicale adaptée et conseiller sur les mesures de prévention.

POURQUOI SE PROCURER UNE FDS ?

Associée à un produit chimique, la fiche de données de sécurité permet à l'employeur de :



- **IDENTIFIER LES DANGERS** des produits utilisés,
- **EFFECTUER L'ANALYSE ET L'ÉVALUATION** des risques (*article R.4412-5 du Code du Travail*),
- **INFORMER LES TRAVAILLEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS** sur les risques pour leur santé ou leur sécurité (*article R.4412-38 du Code du Travail*),
- **RÉDIGER LA NOTICE DE POSTE** (*article R.4412-39 du Code du Travail*),
- **DÉCLARER EN SIR LES SALARIÉS** susceptibles d'être exposés à un agent CMR,
- **PERMETTRE DE RÉALISER** la liste des salariés exposés aux agents CMR,
- **DÉCIDER DES MESURES DE PROTECTION** collectives ou individuelles à mettre en place.

QUE FAIRE À RÉCEPTION D'UNE NOUVELLE FDS ?

À réception d'une nouvelle FDS, cette dernière version remplace la version antérieure qui devra être archivée.

Ces nouvelles données doivent être prises en compte et peuvent avoir une incidence sur l'évaluation des risques et le document unique, le stockage des produits chimiques, les équipements de protection individuelle et collective mis en place pour la manipulation du produit concerné.

En la transmettant au SPST, un avis sur le produit pourra vous être donné.

Les FDS sont à la base de l'évaluation du risque chimique.



"Lorsqu'un produit chimique entre dans votre entreprise, assurez-vous qu'il soit accompagné d'une fiche de données de sécurité!"

